

Analyse économique et financière des coopératives -
Projet d'un observatoire en collaboration avec l'ANR

Renforcement du **CODIR**,
en lien avec les travaux interprofessionnels et avec le réseau régional

Loi AGECE / suppression du plastique pour les emballages des fruits et légumes de moins d'1,5kg

Poursuivre la réflexion sur la **restructuration des branches** et **renforcer** le travail des **Commissions sociales**

Défense des problématiques des adhérents des **DOM TOM** au sein de **l'Odeadom**

Poursuite et renforcement des travaux avec nos collègues européens : Espagne, Italie, Belgique, Allemagne, Pologne... pour le maintien et le **renforcement de notre OCM spécifique** et la promotion des organisations de producteurs et de leurs associations dans le cadre de la **réforme de la PAC**

Poursuite des **réunions régionales** et implication dans les **Comités régionaux d'Interfel**

Poursuite de la veille active sur la **réglementation Bio** et son interprétation **impactant nos filières**

Réunir le Conseil d'administration en Séminaire stratégique

43, Rue Sedaine
CS 91115
75538 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01 43 26 09 89

Mél : contact@felcoop.fr



LA
COOPÉRATION
AGRICOLE



Rapport d'activité 2019 - 2020



Edito

Ne perdons pas la tête !

La France et notre Agriculture ne peuvent se passer l'une de l'autre

J'ai beaucoup d'admiration pour Antoine de Lavoisier, à la fois économiste réputé, Fermier Général, et tellement passionné de chimie qu'il est présenté comme le père de la chimie moderne : il a découvert l'oxygène, le carbone, l'énergie d'activation nécessaire à la réalisation de toute réaction chimique. L'Economie et la Chimie sont sœurs jumelles.

Une tête !

C'est aussi lui qui, sur le point d'être exécuté sur ordre du tribunal révolutionnaire, a demandé un sursis afin de terminer une expérience en cours. « La révolution n'a pas besoin de savants ! » lui fut-il répondu... Il est vrai qu'au même moment, les révolutionnaires du nouveau monde de l'époque vendaient comme biens nationaux les hôpitaux, convaincus que la misère allait être vaincue grâce à la révolution... Ne sommes-nous pas un peu des « Lavoisier » ? De nos jours, c'est notre Agriculture, et nos filières en particulier, qui sont outragées.

Ai-je besoin de donner des exemples concrets ? Les ZNT ! Le débat ImPACtons ! Les progrès de la génétique remis en cause ! La suppression quasi immédiate des emballages plastiques qui protègent pourtant nos produits ! etc.... Pourtant, au travers des Egalim et des plans filières, le président Macron avait

promis son écoute et, pour le moins, de la concertation. Les faits prouvent pourtant le contraire. Nous sommes dans le « *Cause toujours* ! », les « *grands débats* » et autres consultations ... auprès d'une minorité citadine qui fantasme une certaine agriculture et pense nous expliquer comment nous devons travailler dans nos entreprises rurales !

Le mal est très profond : nous importons une agriculture que nous ne voulons pas chez nous. Notre principale « énergie d'activation », c'est le moral des femmes et des hommes de nos entreprises et ces faux débats font mal. Cela ne peut durer. Nous pouvons compter sur l'outil Interprofessionnel qui est bien en place et prouve chaque jour son efficacité. Dans cette période difficile, pour assurer notre Santé comme notre Agriculture, puissent nos gouvernants enfin nous écouter et nous entendre !

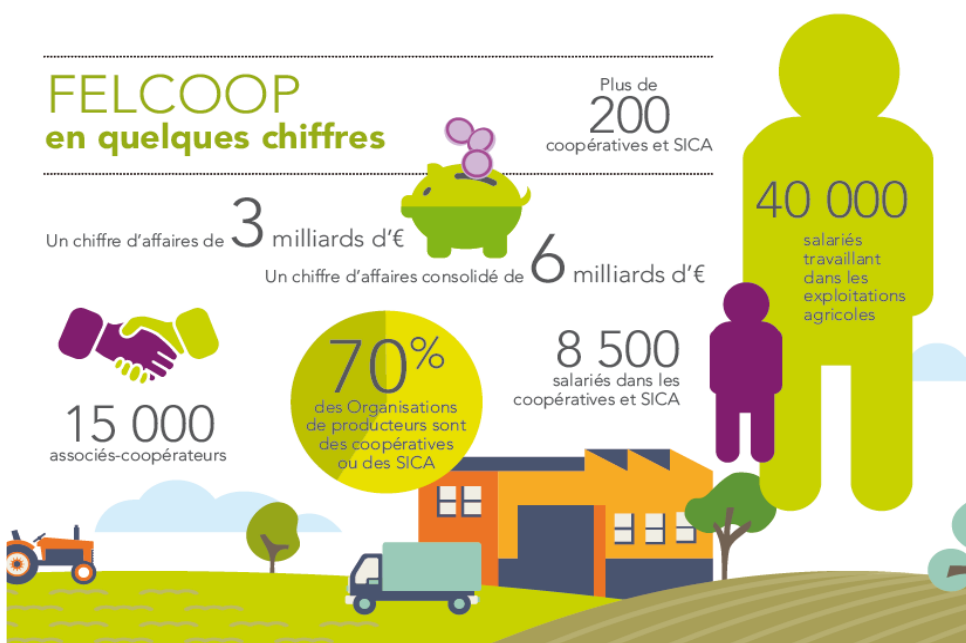
Il est impératif de sauvegarder sur notre sol une Agriculture hautement compétitive, stratégique et garantie de bonne santé. La souveraineté alimentaire doit être préservée. Il n'est pas trop tard, mais il est temps !!!

Nos entreprises coopératives sont en première ligne.

Jean-Michel Delannoy, Président

« De la négociation des conventions collectives à la défense des programmes opérationnels, en passant par tous les dossiers juridico-économiques impactant nos entreprises, nous sommes l'interface entre nos adhérents et les pouvoirs publics français et européens. L'économie est au cœur de notre action. »

Jean-Michel DELANNOY, Président de Felcoop



2019-2020 : Focus sur quelques actions dans la filière

Social, Fiscal

Commissions Sociales Employeurs et Commissions Paritaires Nationales

Participation à la commission RH de Coop de France ainsi qu'aux réunions organisées par OCAPIAT, AGRICA, MSA.

Organisation et mise en œuvre des commissions sociales employeurs et des commissions paritaires des deux conventions collectives nationales FELCOOP.

Projets en cours avec les partenaires sociaux

Restructuration des branches dans le cadre duquel tous les thèmes de négociation relevant des branches seront rediscutés et les CCN seront toilettées.

Gestion de deux conventions collectives

CCN 7003 des Conserveries coopératives Fruits et CCN 7006 des Fruits et Légumes Frais

2020 : Bienvenue aux nouveaux adhérents !

Coopérative Neubourg Plants

La coopérative Neubourg Plants, créée il y a plus de 25 ans, regroupe près de trente agriculteurs de l'Eure et du Calvados, producteurs de plants de pommes de terre sur environ 1000 ha.

Spécialisée dans la commercialisation des plants à destination de la filière féculière, la coopérative fournit également des plants de base à ses adhérents et organise la formation et les échanges techniques.

2019-2020 : Focus sur quelques actions dans la filière

felcoop

Animation du réseau Felcoop en région

Felcoop et son organisation en région

Felcoop poursuit le déploiement de son organisation en région, en s'appuyant sur les fédérations régionales de La Coopération Agricole et nos administrateurs en commun.

Il s'agit pour Felcoop d'animer des GT de coopératives et SICA afin de construire en région une expertise F&L et d'informer les adhérents sur les dossiers traités au niveau national : droit social, OCM, dossiers économiques... Pour l'année écoulée, plusieurs rencontres ont eu lieu:

- Nouvelle-Aquitaine: le 19 novembre 2019 dans les locaux de La Périgourdine en Dordogne,
- Auvergne-Rhône-Alpes: le 23 janvier 2020 dans les locaux de La Sicolys dans le Rhône.
- Grand Ouest: le 18 février 2020 à Rennes,



Expérimentation des comités régionaux d'Interfel

Interfel poursuit

l'expérimentation de son concept de comité régional. Le comité Auvergne-Rhône-Alpes puis le comité Ile-de-France ont été inaugurés en début d'année 2019; Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France se sont ajoutées pendant l'année écoulée. Felcoop y a nommé des représentants, en priorité parmi nos administrateurs présents dans les régions concernées pour une meilleure gouvernance.

Felcoop dans la filière

felcoop

anticiper

Felcoop assure la **représentation et la défense** des intérêts des entreprises coopératives de nos filières au sein de différentes instances au niveau national et communautaire.

Felcoop, membre de Coop de France, est la fédération professionnelle représentative des entreprises coopératives et SICA de fruits et légumes frais et transformés, horticulture et pommes de terre.

Felcoop participe au développement des coopératives de la filière en les informant et en les accompagnant dans leurs projets.

défendre

Felcoop publie et diffuse toute information auprès des entreprises de nos filières.

Felcoop est membre des organisations professionnelles et interprofessionnelles françaises et européennes de nos secteurs ainsi que des différentes instances officielles

informer

Felcoop mène les négociations nécessaires à l'évolution des **deux conventions collectives nationales** de nos filières :

- Coopératives et SICA des fruits et légumes frais, horticulture et pommes de terre,
- Conserveries coopératives et SICA.



Felcoop est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 24 administrateurs de Coopératives ou SICA et présidé par Jean-Michel DELANNOY.

Caroline DUCOURNEAU Directrice

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, représente les intérêts des coopératives auprès des instances nationales et européennes. Suivi des dossiers interprofessionnels, suivi des adhérents, lobbying européen...

Fanny LARDIER Directrice adjointe

Animation du réseau, gestion « ascendante et descendante » des dossiers (logistique, relations commerciales, bio...) en lien avec les instances professionnelles et interprofessionnelles - lobbying en régions
Animation du CODIR

Juriste Droit Social

Conseil aux coopératives adhérentes en matière de droit social
Animation de la négociation collective de branche

Céline SAGEAUX Ingénieur Développement

Conseil aux coopératives adhérentes en matière de Droit coopératif, reconnaissance des organisations de producteurs, programmes opérationnels, Animation du GT OCM F&L

Fleure NALME Assistante de direction

Accueil, secrétariat administratif et comptable



Dossiers économiques

Focus Dossier Emballage F&L frais

Le projet de Loi relatif à la lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire a été déposé en procédure accélérée en juillet 2019. La loi a finalement été votée le 10 février 2020. Le dossier des emballages pour la filière des fruits et légumes frais a été identifié dès fin novembre et a fait l'objet de nombreux échanges au sein du réseau Felcoop, pour contribuer à la mobilisation interprofessionnelle et faire entendre nos préoccupations auprès de La Coopération Agricole. Nous avons pu participer au groupe de concertation du Conseil National de l'Alimentation en mars 2020 pour faire entendre la voix des coopératives de fruits et légumes.

Travaux de Felcoop sur le BIO

Pour cette année, les travaux de Felcoop sur le bio se sont concentrés sur les **points réglementaires d'interprétation française**, en particulier celui du chauffage des serres pour défendre selon notre lecture la possibilité de le faire. Felcoop a coordonné la mobilisation en partenariat avec d'autres familles professionnelles (Coop de France, APCA, Légumes de France et FNSEA). L'épilogue de ce dossier niveau français a eu lieu le 12 juillet avec l'intervention du Ministre Didier Guillaume à l'INAO.

sur les semences et les statuts dérogatoires (courgettes, carottes), sur les demandes de dérogation phyto nécessaires à la production (Neem sur pommier) ou encore sur les pratiques culturales en production légumière.



Multiplés réunions sur les serres chauffées + réunion spécifique sur les rotations le 25.09.2019

Enquête économique Felcoop Bio

Mise à jour des dernières données datant de 2014 sur le poids de la coopération dans le secteur des fruits et légumes biologiques: La coopération met sur le marché 119 550 tonnes de F&L bio, pour un CA total de près de 159,5 millions d'euros. Soit un tiers des volumes de la production FR de F&L et pommes de terre bio produits en France à destination des marchés du frais et de l'industrie - Progression de 13 points par rapport à 2014

2019-2020 : Focus sur quelques actions dans la filière

felcoop

Dossiers économiques

Travaux du CODIR

Le Comité des Directeurs a été mis en place en 2017. Il s'agit d'un outil au service du CA de Felcoop, qui permet de:

- Identifier et anticiper des sujets d'actualité pour lesquels une réflexion collective est nécessaire—cas des emballages dès la fin 2019,
- Répondre à des demandes explicites du CA de Felcoop sur des sujets précis.

Le CODIR permet également de travailler des sujets à plus long terme, tout en faisant le lien avec les travaux des interprofessions et de La Coopération Agricole. Ce fut le cas l'année écoulée avec la conclusion des travaux sur les allégations relatives aux produits phytosanitaires au sein d'Interfel. D'autres dossiers ont émergé et devraient se poursuivre pour l'année à venir: les référentiels qualité dont HVE, la poursuite du chantier « risques climatiques » ainsi qu'une réflexion commune sur les systèmes informatiques sont au programme.

Réunions du CODIR en 2019/2020

- Le 28.05.19 dans les locaux de Felcoop
- Le 03.10.19 dans les locaux de Felcoop
- Le 06.02.2020 sur le restaurant d'Interfel lors de Fruit Logistica
- Le 11.03.2020 par téléphone

Rencontre CODIR à Fruit Logistica 2020

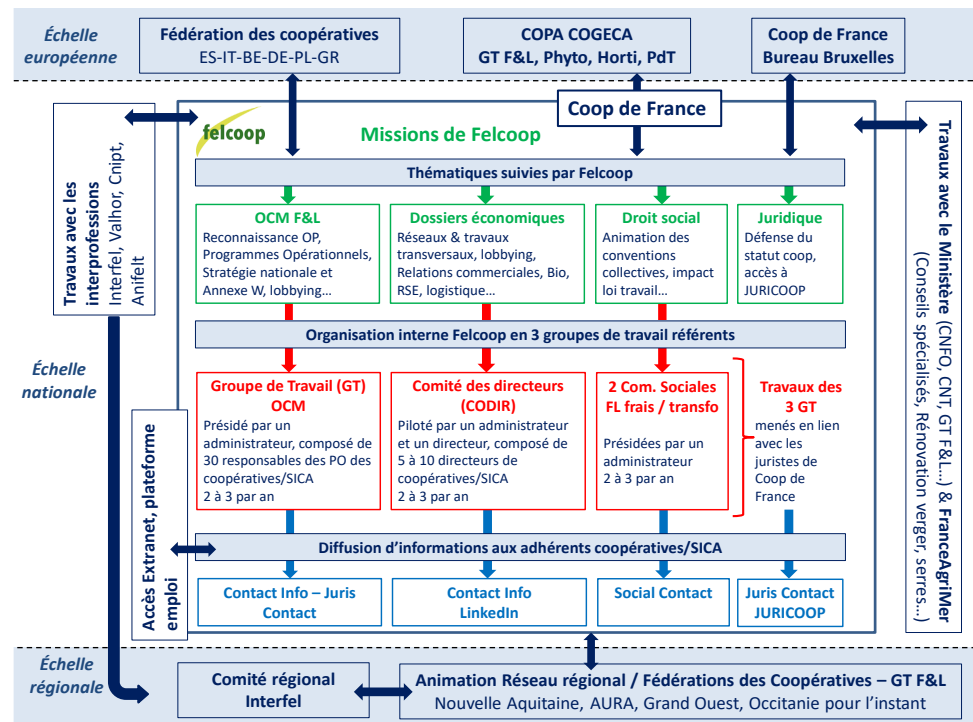
Nous avons renouvelé cette année avec l'appui d'Interfel la tenue d'un moment convivial sur le salon le jeudi 6 février au moment de la pause déjeuner; l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur les sujets en commun avec les adhérents présents sur le salon.



Felcoop : en 2020, une équipe renforcée à votre service

felcoop

UNE STRATÉGIE ENTRE POLITIQUE RÉGIONALE ET EUROPÉENNE AU PLUS PRÈS DES COOPÉRATIVES



felcoop

CONTACT INFOS
Décembre 2018

SOMMAIRE

- Parution du Guide juridique et pratique à destination des OP/ACOP F&L
- Loi sur l'équilibre des relations commerciales (Loi EGALIM)
- Actualité OCM Fruits et Légumes
- Futur REC
- Actualité Nationales
- Suite Etats Généraux de l'Élevement (EGA)
- Précisions à propos du seuil de revente à perte et encadrement
- Précisions sur la contractualisation
- Les travaux d'Interfel
- Sur le statut coopératif
- TO/DE
- Sujets économiques
- Travaux du comité des directeurs de Felcoop (CODIR)
- Actualité des groupes de travail auxquels Felcoop participe
- Dossier Bio
- Enquête Économique Coop De France
- Information Bioxit
- Rénovation du verger
- Felcoop
- Felcoop en région
- Assemblée Générale de Felcoop—Le 10 Avril 2019
- Nouveaux adhérents
- Consultation Publique sur l'eau
- Calendrier

PARUTION DU GUIDE JURIDIQUE ET PRATIQUE À DESTINATION DES OP/ACOP F&L

Le Guide juridique et pratique pour la demande de reconnaissance en qualité d'OP et d'ACOP dans le secteur des fruits et légumes est paru (disponible sur l'intranet de FELCOOP). Ce Guide a pour objet de présenter la nouvelle réglementation applicable aux OP et ACOP dans le secteur des fruits et légumes ainsi que de préciser la composition des dossiers de demande de reconnaissance dans ce secteur et leur procédure de traitement. Il est disponible sur l'intranet de FELCOOP.

LOI SUR L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES (EGALIM)

Source Coop De France

La loi 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (dite « loi EGALIM ») a été promulguée le 10 novembre 2018.

Contractualisation « bio »

La loi EGALIM réforme le dispositif de la contractualisation actuellement en vigueur (articles L. 631-24 et L. 631-25 du Code rural et de la pêche maritime, ci-après « CRPM »).

Si la relation entre la coopérative et les tiers non associés est précédemment soumise au régime de la contractualisation « bio », la relation entre la coopérative et ses associés coopérateurs est soumise, quant à elle, à des dispositions spécifiques.

Dans leurs relations avec leurs associés coopérateurs, l'article L. 631-24-3 du CRPM prévoit que les sociétés coopératives agricoles, de même que les OP avec travail de propriété, ne sont pas tenues d'appliquer strictement les articles L. 631-24 et L. 631-25-3 du CRPM si leurs statuts et règlements intérieurs et autres documents découlent de

www.felcoop.fr

JURICOOP

Base documentaire juridique et fiscale de
Coop de France



Sur les réseaux sociaux

<https://twitter.com/felcoop>
<https://www.linkedin.com/company/felcoop/>

2019-2020 : Focus sur quelques actions dans la filière

felcoop

OCM fruits et légumes

Les GT OCM en 2019

Au sein de Felcoop, un groupe de travail rassemble les responsables des programmes opérationnels (PO) des coopératives et compte actuellement 30 membres. Ce « GT OCM » se réunit au moins deux fois par an, en fonction de l'actualité de l'OCM F&L.

L'objectif est d'informer les représentants des coopératives des travaux et décisions de la CNFO (Commission Nationale des Fonds Opérationnels), devenue GT OCM, de la CNT (Commission Nationale Technique), des évolutions réglementaires et de prendre des positions sur les orientations de l'OCM F&L.

La participation régulière en deuxième partie de réunion des représentants du Bureau des F&L du Ministère de l'Agriculture et de l'Unité OCM F&L de FranceAgriMer permet aux membres du GT OCM de Felcoop d'exposer leurs interrogations dans le cadre d'un débat ouvert et de présenter les positions et propositions du GT.

Réunions du GT OCM:

- Le 12.06.19 dans les locaux de VEGA FRUITS
- Le 14.11.19 dans les locaux de Felcoop

Felcoop s'est également fortement impliqué dans les travaux liés :

- À la définition de nouvelles mesures environnementales
- À l'étude sur les OP, commandée par le Ministère
- Aux modifications de l'annexe W
- À la proposition de FranceAgriMer concernant les coûts de personnel.

Felcoop s'est également impliquée dans l'échanges d'informations avec l'Unité OCM F&L de FranceAgriMer sur les spécificités des sociétés coopératives agricoles (visite de la coopérative TERRYLOIRE, réunion d'informations au sein de l'Unité, réunion avec le service juridique de FranceAgriMer sur le cas des coopératives polyvalentes...).



2019-2020 : Focus sur quelques actions dans la filière

felcoop

Travaux au sein des interprofessions

INTERFEL / ANIFELT

Après la rédaction début 2018 du Plan de filière commun Interfel / Anifelt, Felcoop a travaillé au sein des Commissions/Comités de l'interprofession à sa déclinaison concrète : la **contractualisation inversée** avec le Guide des relations contractuelles (mise en avant des spécificités des coopératives, travail sur les indicateurs), le développement des **certifications environnementales** (bio et HVE) au sein des Comités bio et RSE, ainsi que la rédaction d'un **Guide des allégations « sans »** ; ou encore les travaux du GT Logistique/Emballage avec le projet de **fiche palette harmonisée**.

Felcoop a continué de s'investir dans les travaux de la Commission SIREF (Stratégie de l'Innovation, de la Recherche, de l'Expérimentation et de la Formation) co-présidée en 2018 par Felcoop en la personne de Jean-Michel Delannoy, notre Président devenu en novembre Vice-président d'Interfel.

VAL'HOR

L'accord triennal VAL'HOR pour 2018 / 2021 a permis de construire au sein de l'interprofession une gouvernance plus opérationnelle centrée autour de trois Commissions : « Etudes, prospective, innovation », « Développement économique » et « Communication ». La présidence de VAL'HOR est assurée pour ce nouvel accord par Mikael Mercier, pépiniériste de Kerisnel.

Les représentants de Felcoop ont continué de travailler sur les thèmes suivants: Label Fleurs de France, Certification environnementale Plante Bleue, Label Rouge, Plantes exotiques envahissantes, nouvelle campagne de promotion interprofessionnelle à la télévision, logistique, recyclage des pots, etc.

CNIPT

Felcoop participe aux travaux du CNIPT, dont la gouvernance a évolué avec la mise en place de nouvelles commissions : la Commission Export, la Commission Economie et la Commissions Filières engagées.

2019-2020 : Focus sur quelques actions dans la filière

felcoop

OCM fruits et légumes

La réforme de la PAC

Dans cette période de négociations au sein du trilogue européen sur la mise en œuvre de la prochaine PAC, les fédérations de coopératives de F&L de 7 états membres dont Felcoop se sont à nouveau mobilisé pour :

- Rappeler leur satisfaction d'un maintien d'un système d'aide communautaire basé sur les Organisations de producteurs et leurs programmes opérationnels,
- Proposer des améliorations pour garantir l'efficacité des OP et des PO pour faire face aux défis et aux opportunités de la filière (mesures environnementales, taux d'aide...),
- Proposer des dispositions dans le cadre du règlement transitoire, afin d'assurer une transition en douceur du règlement actuel à la nouvelle PAC.



CONFAGRI
CONFEDERACIÓN AGRARIA DE GALICIA
ASOCIACIÓN DE PRODUCTORES AGROPECUARIOS DE GALICIA



Krajowy Związek Grup
Producentów Owoców i
Warzyw



Felcoop se mobilise pour garantir l'efficacité des OP :

Felcoop réaffirme la nécessité de maintenir le principe qu'un producteur ne puisse être adhérent que d'une seule OP pour le même produit et s'oppose à toute tentative d'affaiblissement des OP!

Une OP n'est pas « un client » parmi d'autres du producteur mais une organisation collective, décidée par lui avec d'autres producteurs, pour regrouper l'offre et commercialiser ensemble vers différentes destinations commerciales et donc plusieurs clients, permettant de valoriser au mieux leurs productions.

2019-2020 : Focus sur quelques actions dans la filière



OCM fruits et légumes

Lobbying européen

Felcoop poursuit sa forte collaboration avec les Fédérations des coopératives belges, espagnoles et italiennes:

Les représentants des coopératives F&L de Belgique, d'Espagne, d'Italie et de France :

- Expriment chacun leur position et les positions communes auprès de leur Ministère avant les comités de gestion,
- Participent aux réunions du COPA COGECA et y défendent des positions communes.

Felcoop a également organisé de nombreuses rencontres avec des députés européens, des représentants de la Commission, la représentation française de Bruxelles... pour leur présenter et échanger sur nos positions.

Lobbying national

Felcoop se mobilise sur la rédaction du Plan stratégique national de la France :

Felcoop a transmis, en collaboration avec la Coopération Agricole, ses propositions de modification lors de la rédaction du diagnostic national, étape préalable à la rédaction des futures actions proposées par la France dans son Plan Stratégique National.

Felcoop participe aux groupes de travail mis en place par la Coopération Agricole dans le cadre de la future PAC.

Felcoop reste mobilisé pour que la France défende :

- Des OP ayant les moyens de répondre efficacement à leurs objectifs,
- Des programmes opérationnels permettant de répondre aux enjeux,
- Des aides couplées incitant les producteurs à s'engager dans des stratégies de filières et de territoires en lien à des facteurs d'influence sur le marché.

2019-2020 : Focus sur quelques actions dans la filière



Questions juridiques

Membre de la Commission Nationale Technique

Juridique

- Participation aux groupes de travail organisés par Coop de France, le HCCA ou l'ANR (commissions juridiques, groupes de travail des juristes de fédérations, journée HCCA, journées d'actualités juridiques et fiscales...).
- Réponses aux questions des coopératives et SICA liées aux statuts, Règlement Intérieur, Bulletin d'Engagement...

Des fiches outil à disposition de nos adhérents

Fiche outil mise en œuvre de la Loi EGALIM

« Ordonnance relative à la coopération agricole »

Les nouvelles dispositions applicables à la relation coopérative/adhérent — Édition décembre 2019



L'ordonnance n°2019-362 du 24 avril 2019 relative à la coopération agricole prise en application de l'article 11 de la loi EGALIM a été publiée le 25 avril 2019. L'article 6 de l'ordonnance prévoit une entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions le premier jour du troisième mois suivant sa publication, soit le lundi 1er juillet 2019.

Elle précise :

- Les nouvelles dispositions applicables à la relation coopérative/adhérent,
- Les missions de contrôle et de sanction du Haut Conseil de la coopération agricole,
- Les conditions de recours à la médiation.

Nous abordons dans cette fiche outil les dispositions applicables à la relation coopérative/adhérent.

Les coopératives et leurs unions disposent d'un délai de 14 mois à compter de la publication de l'ordonnance pour réaliser la mise à jour de leurs statuts et de leur règlement intérieur, soit au plus tard le 25 juin 2020. Cette obligation est reportée au 1er juillet 2022 pour les sociétés coopératives agricoles ou leurs unions qui ont exclusivement pour objet l'approvisionnement ou les services et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 200 000 € hors taxes.

Décret n°2019-1137 du 5 novembre 2019 relatif à la coopération agricole

Certaines dispositions de l'ordonnance réduisant une modification du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), le décret n°2019-1137 du 5 novembre 2019 relatif à la coopération agricole est paru au Journal officiel du 7 novembre 2019.

Ce décret a pour objet :

- de préciser les conditions d'accès des associés coopérateurs aux documents nouvellement institués par l'ordonnance,
- de fixer la composition et les conditions de réunions de la commission consultative du Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA),
- de préciser les chapitres du guide des bonnes pratiques de gouvernance que le HCCA est chargé d'établir,
- Et de fixer les attributions du médiateur de la coopération agricole et son articulation avec le médiateur des relations commerciales.

Arrêté du 29 novembre 2019 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles

Pour permettre aux coopératives de mettre à jour leurs statuts conformément à l'ordonnance, l'arrêté du 29 novembre 2019 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles est paru au Journal officiel le 5 décembre 2019.

Une OP doit avoir les moyens de remplir ses missions!

Felcoop se mobilise, en collaboration avec la Coopération Agricole, pour que les critères de reconnaissance des OP des différents secteurs agricoles, leur permettent d'avoir les moyens suffisants pour remplir leurs objectifs qui restent, avant tout, la concentration de l'offre et la mise sur le marché des produits de leurs membres.